

# LISTE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

# 23 avril 2024 – 19H00 – (convocation du 16 avril 2024)

<u>Présents</u>: Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, Maire, Madame Christine POUGALAN, Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO, Madame Christine HORTALA, Monsieur Jean-Paul CLEMENTE, adjoints au Maire, Madame Martine MOULY-CHARLES, Monsieur Michel RIUS, Monsieur Thierry BERNARD, Madame Hélène BEDOS, Madame Martine MOULY, Madame Leticia BERNARD, Monsieur Damien NICOLAS, Monsieur Sébastien TORAL, Madame Cécile ALLEGRA-GOURRIE, Madame Sarah GUIRAUD, Monsieur Gaëtan DESCAMPS, Madame Chantal MEMET, Monsieur Cédric CROS.

### Absent(s):

Madame Christine POUGALAN arrive à partir de la 2<sup>ème</sup> question. Madame Christine HORTALA arrive à partir de la 2<sup>ème</sup> question. Madame Sarah GUIRAUD arrive à partir de la 2<sup>ème</sup> question. Monsieur Sébastien TORAL arrive à partir de la 3<sup>ème</sup> question. Monsieur Patrick FILIAT-RODRIGUEZ (excusé).

# Secrétaire de séance : Jean-Paul SCARAMOZZINO

Monsieur le Maire constate que le Quorum est atteint : 18 élus présents sur 19 élus.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2024.

# QUESTION 2024-26: APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET COMMUNE ET AFFECTATION DU RESULTAT – INTEGRATION DU RESULTAT ASA RIVE DROITE LA MARE

Madame Martine MOULY-CHARLES informe l'Assemblée Délibérante qu'il convient d'intégrer dans les résultats reportés, le résultat de l'ASA Rive Droite la Mare, dissoute à la demande de la Préfecture.

Le résultat constaté est de 5 532.17 €, ce résultat est transféré à la commune et vient abonder le résultat reporté antérieur.

Les réalisations du Compte Administratif 2023 BUDGET COMMUNE de l'ordonnateur sont ainsi conformes aux réalisations du Comptable Public.

Le résultat cumulé de fonctionnement doit être en priorité affecté au recouvrement de la section d'investissement.

Il est proposé d'affecter 38 890.40 € en section d'investissement et de reporter 597 549.14 € + 5 532.17 €, soit un total de 603 081.31 € en section de fonctionnement au Budget 2024 COMMUNE.

Madame Martine MOULY-CHARLES demande à l'Assemblée délibérante d'approuver le Compte Administratif 2023 du Budget COMMUNE ainsi que l'affectation du Résultat.

Pour cette question, le Maire se retire.

Pour: 13 Abstention: 0 Contre: 0

# <u>QUESTION 2024-27 : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNE – INTEGRATION DU RESULTAT ASA RIVE DROITE DEFENSE MARE</u>

Madame Martine MOULY-CHARLES informe l'Assemblée Délibérante qu'il convient désormais d'intégrer le résultat constaté précédemment, au Budget 2024 de la commune.

# En section de fonctionnement

# En dépenses :

Chapitre 011 Charges à caractère général : 5 532.17 €

#### En recettes:

Chapitre 002 Résultat de fonctionnement reporté : 5 532.17 €

### Le budget est équilibré en ordre et réel à :

- 2 006 488.31 € en section de fonctionnement
- 1 042 106.54 € en section d'investissement

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'approuver la décision modificative n°1 du Budget Commune.

Pour: 17 Abstention: 0 Contre: 0

# QUESTIONS 2024-28: PROPOSITION D'ACHAT DE LA PARCELLE A3920 – SUCCESSION LUCIENNE RAYMOND

Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, Maire, informe l'Assemblée Délibérante que dans le cadre de la succession de madame Lucienne RAYMOND, la parcelle A3920 d'une superficie de 5 870 m2, est proposée à la vente.

L'acquisition de cette parcelle permettrait d'agrandir le parking de la bascule et permettrait de maintenir la valeur paysagère à cet endroit.

L'offre d'achat présentée par l'agence immobilière de Lamalou les Bains est de 185 000 €, les honoraires de l'agence seront à la charge du vendeur.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de se prononcer sur cette offre.

Pour: 18 Abstention: 0 Contre: 0

# INFORMATIONS SUR LES ACTES PRIS EN VERTU DES DELEGATIONS

- Décision 2024-12 Contrat de maintenance du système de vidéoprotection avec INEO INFRACOM.
- Décision 2024-13 Demande de subvention auprès du département pour le remplacement des abatsons de l'église.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 20H00.

Le Maire Jean-Louis LAFAURIE

alle